

**Séance du 30/10/2020**

**DCM 20201030-01 : Procès-verbal de l'installation de la délégation spéciale et de l'élection du  
Président et du Vice-Président.**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et en particulier ses articles L.2121-35 à L.2121-39 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°26-2020-10-26-004 en date du 26 octobre 2020 portant création d'une  
délégation spéciale dans la commune de Suze ;

L'an deux mille vingt, le 30 octobre, à 18h10, la délégation spéciale s'est réunie, à la mairie de Suze.

Étaient présents : Monsieur Pierre GIRARD, Madame Maryline MANEN et Madame Béatrice MARTIN

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre GIRARD le doyen d'âge, qui, après l'appel nominal, a donné lecture de l'arrêté préfectoral n°26-2020-10-26-004 en date du 26 octobre 2020 et a déclaré installés : Monsieur Pierre GIRARD, Madame Maryline MANEN et Madame Béatrice MARTIN dans leurs fonctions de délégués spéciaux.

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Béatrice MARTIN

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

**Élection du Président de la délégation spéciale :**

Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L.2121-35 à L.2121-39 du Code général des collectivités territoriales, a invité la délégation spéciale à procéder à l'élection d'un Président conformément aux dispositions prévues par l'article L 2121-36 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 3
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 3
- majorité absolue : 2

Ont obtenu :

- Monsieur Pierre GIRARD : 3 voix
-

Monsieur Pierre GIRARD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président de la délégation spéciale, et a été installé.

Monsieur Pierre GIRARD a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

### **Élection du 1<sup>er</sup> Vice-Président de la délégation spéciale :**

Premier tour de scrutin

Sous la Présidence de Monsieur Pierre GIRARD ,Président de la délégation spéciale, après avoir donné lecture des articles L.2121-35 à L.2121-39 du Code général des collectivités territoriales, a invité la délégation spéciale à procéder à l'élection d'un Vice-Président conformément aux dispositions prévues par l'article L 2121-36 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 3
- bulletins blancs ou nuls :0
- suffrages exprimés :0
- majorité absolue : 2

Ont obtenu :

- Madame Maryline MANEN : 3 voix

Madame Maryline MANEN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Vice-Président de la délégation spéciale, et a été installée.

Madame Maryline MANEN a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

### **Élection du 2<sup>ème</sup> Vice-Président de la délégation spéciale :**

Premier tour de scrutin

Sous la Présidence de Monsieur Pierre GIRARD ,Président de la délégation spéciale, après avoir donné lecture des articles L.2121-35 à L.2121-39 du Code général des collectivités territoriales, a invité la délégation spéciale à procéder à l'élection d'un Vice-Président conformément aux dispositions prévues par l'article L 2121-36 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 3
- bulletins blancs ou nuls :0
- suffrages exprimés :0
- majorité absolue : 2


Ont obtenu :

- Madame Béatrice MARTIN : 3 voix

Madame Béatrice MARTIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 2<sup>ème</sup> Vice-Président de la délégation spéciale, et a été installée.

Madame Béatrice MARTIN a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Suivent les signatures,  
Pour extrait conforme.

Envoyé en préfecture le 02/11/2020  
Reçu en préfecture le 02/11/2020  
Affiché le   
ID : 026-212603468-20201030-PV\_ELECT\_DELEGA-DE

Fait à Suze, le 30 octobre 2020

Le Président de la délégation spéciale,  
M. Pierre GIRARD

